



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E118358

VALABLE JUSQU'AU 05/04/2026

ÉDITÉ LE

27/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 108 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROANNE 484 667 001 R.C.S

Siret : 484 667 001 00016

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 20832

Assurance Responsabilité Travaux :
AREAS 03525817 K

Assurance Responsabilité Civile :
AREAS 03525817 K

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : GARDETTE ERIC

201 RUE DES ECOLES
LE BOURG
42430 ST ROMAIN D'URFE

Téléphone : 04 77 65 08 00

Fax :

Portable : 06 08 26 99 14

Site Internet : www.sarlericgardette.com

E-mail : sarl.eric.gardette@orange.fr

Responsabilité légale :
GARDETTE ERIC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	17/03/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	28/03/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	15/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.